



Commune de JOIGNY

AVIS DE PUBLICITE

La Commune de JOIGNY, 3 Quai du 1er Dragons, 89300 Joigny, a demandé une subvention pour la reconstitution de ces peuplements forestiers sinistrés sur sa forêt communale, pour un montant total de travaux estimé à 70 610,29 € HT. Nous anticipons la consultation ATC pour gagner du temps mais cette Assistant Technique à Donneur d'Ordre est soumise à l'attribution de la subvention.

Ces travaux consistent en la plantation de deux trouées rasées de 11,33 ha.

Les travaux sont prévus pour la campagne de plantation 2022-2023.

Pour la réalisation de ces travaux, la commune recherche donc un Assistant Technique à Donneur d'Ordre, gestionnaire forestier professionnel au sens de l'article D314-3 du Code forestier ou agréé par le CNEFAF expert forestier.

Date limite de réception des offres : le 13/06/2022

Devis à adresser à la commune : mairie, 3 Quai du 1er Dragons, 89300 Joigny ou par mail : : mairie@ville-joigny.fr

(Joindre à l'avis la DCM approuvant le projet de reboisement et la demande d'aide)

Financé par



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU